



Conférence générale

33e session
Projet de résolution

Генеральная конференция

33-я сессия
Проект резолюции

dr

Paris 2005

General Conference

33rd session
Draft resolution

المؤتمر العام

الدورة الثالثة والثلاثون
مشروعات القرارات

Conferencia General

33ª reunión
Proyecto de resolución

大会

第三十三届会议
决议草案

33 C/DR.58*
(COM.IV)
21 septembre 2005
Original français

Point 4.2 de l'ordre du jour provisoire

Amendement au Projet de programme et de budget pour 2006-2007 (33 C/5)

présenté par le **BÉNIN**

Titre II.A - Grands programmes, projets relatifs aux thèmes transversaux

Grand programme :	IV	Culture
Programme :	IV.1	Protection et sauvegarde du patrimoine culturel dans le monde
Sous-programme :	IV.1.2	Identification et sauvegarde du patrimoine culturel immatériel
Résolution (33 C/5 par. n°) :	04120	
Incidences budgétaires indiquées par l'auteur :	400.00 dollars des États-Unis	
Source de financement proposée par l'auteur :	Programme ordinaire et ressources extrabudgétaires	

La Conférence générale

Invite le Directeur général à :

- organiser cinq colloques dans les différentes sous-régions d'Afrique ayant pour objectifs de :
 1. faire l'état des lieux de l'utilisation des langues nationales dans tous les domaines de la vie, en particulier concernant les langues transfrontalières et de moindre diffusion ;

* Cette proposition est parvenue au Secrétariat le 18 août 2005.

2. développer un argumentaire pour :
 - (a) favoriser l'intégration nationale et régionale ;
 - (b) susciter et promouvoir les programmes de recherche et de production linguistiques ;
 - (c) promouvoir la diversité culturelle et linguistique comme facteur d'intégration nationale et régionale ;
 3. inciter les décideurs à :
 - (a) échanger les expériences d'introduction des langues nationales dans le système éducatif en vue d'une harmonisation des stratégies et des curricula ;
 - (b) soutenir la création d'outils de promotion des langues africaines ;
 - (c) identifier, renforcer et coordonner les réseaux de promotion des langues africaines ;
- confier la préparation, l'organisation et le suivi de ces colloques à l'Académie africaine des langues (ACALAN), étant donné son mandat reconnu au niveau régional et son expérience, notamment à travers la décision CM/Déc.613 (LXXIV) du 37^e Sommet des chefs d'État et de gouvernement de l'OUA de créer l'Académie africaine des langues et la résolution prise par l'UNESCO en faveur de l'Académie africaine des langues lors de sa 31^e Conférence générale le 2 novembre 2001 ;
 - à apporter tout l'appui technique de l'UNESCO (et en particulier des secteurs de l'éducation, la culture et la communication) pour garantir le succès de ces colloques ;
 - à mobiliser, dans le cadre du programme régulier et avec les ressources extrabudgétaires, les fonds nécessaires pour l'organisation et le suivi de ces colloques dont le budget total est estimé à 400.000 dollars des États-Unis.